

PRAYERS

Pursuant to Standing Order 43, on motion of Mr. Crouse, seconded by Mr. MacDonald (Cardigan), it was resolved,—That congratulations and best wishes be extended by this House to the Mayor, Council and citizens of one of the first real Canadian settlements under British auspices, namely the town of Lunenburg, Nova Scotia, for the significant contribution made by its citizens to the history and economic development of our nation over the past two and one quarter centuries, as illustrated by the Schooner *Bluenose* on the Canadian ten-cent piece.

The following bill from the Senate was read the first time and ordered for a second reading at the next sitting of the House:

Bill S-4, An Act to implement the International Convention for Safe Containers.—*Mr. Lang.*

Pursuant to Standing Order 39 (4), the following Question was made an Order of the House for a Return:

No. 159—*Mr. Leggatt*

1. What are the terms of Cominco Ltd.'s power export licence?

2. What amount of power has the Company exported from British Columbia and to what jurisdictions, over the past five years?—Sessional Paper No. 303-2/159.

Mr. Pinard, Parliamentary Secretary to the Deputy Prime Minister and President of the Privy Council, presented,—Return to the foregoing Order.

The Order being read for the consideration of the Business of Supply;

Pursuant to Standing Order 58, Mr. Matte, seconded by Mr. Allard, moved,—That this House deeply regrets that the government, through neglect or because of its connivance with the police, allowed the whole of Canada in general and Quebec in particular to be engulfed in a crisis such as the one we experienced in October 1970, and therefore directs the Solicitor General to disclose in public all the facts and circumstances pertaining to the authority given to the RCMP to act as they did before, during and after the October 1970 events.

After debate thereon, proceedings on the motion expired.

Changes in Committee Membership

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 65 (4) (b), membership of Committees was amended as follows:

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Crouse, appuyé par M. MacDonald (Cardigan), il est résolu,—Que la Chambre présente ses félicitations et ses meilleurs vœux au maire, au conseil et aux citoyens d'un des premiers établissements réellement canadiens fondés sous l'égide anglaise, la ville de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, pour l'important apport de ses citoyens à l'histoire et au développement économique de notre pays au cours des deux cent vingt-cinq dernières années, comme le rappelle la goélette *Bluenose* représentée sur la pièce canadienne de dix cents.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-4, Loi de mise en oeuvre de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs.—*M. Lang.*

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 159—*M. Leggatt*

1. Quelles sont les conditions du permis d'exportation d'énergie détenu par la société Cominco Ltd.?

2. Depuis cinq ans, combien d'énergie cette société a-t-elle exportée depuis la Colombie-Britannique, et à quels clients? (Document parlementaire n° 303-2/159).

M. Pinard, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Matte, appuyé par M. Allard, propose,—Que la Chambre déplore beaucoup que le gouvernement, par sa négligence ou à cause de sa connivance avec la police, ait laissé sombrer tout le pays en général et le Québec en particulier dans une crise comme celle que nous avons vécue en octobre 1970 et qu'en conséquence elle enjoigne le solliciteur général de révéler publiquement tous les faits et toutes les circonstances relatives à l'autorisation donnée aux responsables de la G.R.C. d'agir comme ils ont agi, avant, pendant et après les événements d'octobre 1970.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit: